

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 1<sup>er</sup> février 2023

AUX PRÉSIDENTES-DIRECTRICES GÉNÉRALES, PRÉSIDENTS-DIRECTEURS  
GÉNÉRAUX, DIRECTRICES GÉNÉRALES ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES  
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

Mesdames,  
Messieurs,

En raison de l'évolution de la situation pandémique au Québec et considérant les dernières recommandations de la Santé publique, il a été convenu de modifier certaines indications au test TAAN de dépistage de la COVID-19 avant une chirurgie au bloc opératoire.

Ces modifications permettront d'alléger le processus pour les patients en chirurgie d'un jour et une utilisation optimale des ressources sur la trajectoire chirurgicale. Elles ont été adoptées par le comité clinique de rehaussement des activités chirurgicales dont participent plusieurs cliniciens incluant des représentants de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, de l'Association des anesthésiologistes du Québec, des membres de la Santé publique et des gestionnaires en chirurgie du Réseau de la santé et des services sociaux.

Dorénavant, le dépistage universel préopératoire de la COVID-19 n'est plus indiqué pour les patients asymptomatiques et sans contact étroit de COVID-19, lorsque les mesures adéquates de prévention sont mises en place et respectées.

Pour les chirurgies nécessitant une hospitalisation, les indications de dépistage des patients à l'admission en vigueur dans l'établissement doivent être respectées.

... 2

La directive DGAUMIP-038 sera remplacée sous peu par une directive de la Direction générale de la coordination réseau et ministérielle et des affaires institutionnelles ajustée. Dans l'attente de vous transmettre le document officiel, ces modifications sont effectives immédiatement. Vous pouvez donc ajuster vos pratiques en conséquence.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,



Stéphane Bergeron, M.D.

c. c. M<sup>me</sup> Dominique Savoie, MSSS  
Présidentes-directrices générales adjointes et présidents-directeurs généraux adjoints des établissements publics de santé et de services sociaux

N/Réf. : 23-AU-00125